

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 11 DECEMBRE 2017 à 8h30	Date de convocation : 5 DECEMBRE 2017
---	---------------------------------------

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Didier CODORNIU, Serge LALLEMAND, Marc ORTIZ, Alain PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume HERAS

Délibération
N°B2017_153

Membres en exercice :	24
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – LA MEDIATHEQUE – Adhésion au Réseau Carel

Par délibération N°56-2003 du Conseil Communautaire du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1er septembre 2003.

Depuis le 1er janvier 2014, la Médiathèque propose au public une offre numérique via son site Internet (livres numériques, films et documentaires en ligne etc...).

L'association Réseau Carel est un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques, structuré notamment autour d'un outil collaboratif en ligne.

Elle répertorie des ressources intéressantes pour les bibliothèques territoriales et négocie des tarifs préférentiels pour ses adhérents.

En ce sens, Le Grand Narbonne souhaite adhérer à ce réseau permettant l'amélioration de ses offres éditoriales, de ses ressources numériques et des services associés.

N°B2017_153

Le montant de la cotisation annuelle est de 50 €.

Vu en commission 3 du 16 novembre 2017,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver l'adhésion du Grand Narbonne au Réseau Carel,
- De préciser que la dépense sera inscrite au budget 2018,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 20/12/2017
et de sa publication
le : 20/12/2017**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

